

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/3  
2 novembre 1999

(99-4724)

**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE**  
**Troisième session**  
**Seattle, 30 novembre-3 décembre 1999**

Original: anglais/  
français/  
espagnol

## **MESSAGE DES MINISTRES DU GROUPE DES 77 À LA TROISIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC**

Marrakech (Maroc), 13-16 septembre 1999

La Mission permanente du Maroc a fait parvenir au Secrétariat le message ci-après en lui demandant de le distribuer à la troisième Conférence ministérielle.

1. Nous, Ministres des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine, réunis à Marrakech (Maroc) du 13 au 16 septembre 1999 pour la neuvième Réunion ministérielle du Groupe des 77, afin de préparer la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui se tiendra à Bangkok (Thaïlande) en février 2000, avons décidé de transmettre le message suivant à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Seattle du 30 novembre au 3 décembre 1999.
2. Nous voyons dans la libéralisation du commerce international sur la base des règles de l'OMC une force puissante et dynamique, capable d'accélérer la croissance et le développement. Nous sommes fermement résolus à poursuivre une politique commerciale ouverte et libérale dans la perspective du développement. La troisième Conférence ministérielle de l'OMC doit aider à progresser de façon décisive vers l'établissement d'un système commercial international ouvert, dont les avantages soient équitablement répartis.
3. Nous constatons cependant avec une vive préoccupation que les pays en développement ne recueillent pas les fruits du système commercial multilatéral en place. Les progrès de la libéralisation sont lents dans des secteurs particulièrement importants pour ces pays, et il y a un net déséquilibre entre les droits et obligations que comportent les accords commerciaux multilatéraux, ainsi qu'entre les conditions d'accès aux marchés. La persistance de ces anomalies risque de saper la confiance des pays en développement dans le système multilatéral et de renforcer la position de ceux qui souhaiteraient se retrancher dans une attitude protectionniste peu judicieuse.
4. Nous attachons donc la plus haute importance à la solution des problèmes rencontrés par les pays en développement dans l'application des accords commerciaux multilatéraux de l'OMC, afin que ces pays puissent prendre à la croissance du commerce international une part en rapport avec leurs besoins économiques. Si de nombreux pays en développement n'ont pas retiré les avantages escomptés dans des domaines importants pour eux, c'est parce que d'importants partenaires commerciaux ne se sont pas acquittés pleinement ni fidèlement de leurs obligations dans ces secteurs, en particulier pour les textiles et les vêtements. Nous prions donc instamment la troisième Conférence ministérielle de l'OMC d'étudier et de régler à Seattle la question de l'application des accords et décisions de Marrakech.

5. En particulier, pour que les pays en développement retirent des accords multilatéraux de l'OMC le profit attendu, il faut mettre en œuvre leurs dispositions concernant l'octroi d'un traitement spécial et différencié, dont beaucoup sont des clauses de "l'effort maximal" et ne sont pas appliquées.

6. Nous estimons que les négociations prévues au "programme incorporé" devraient être engagées sans retard, compte tenu des priorités des pays en développement:

- Dans l'agriculture, l'objectif devrait être de soumettre ce secteur aux règles normales de l'OMC et de s'attaquer aux problèmes particuliers des pays qui ont une économie essentiellement agricole, des petits pays en développement insulaires et des pays qui sont importateurs nets de produits alimentaires.
- Les négociations sur le commerce des services devraient se dérouler dans le cadre de l'AGCS et viser à libéraliser les secteurs particulièrement importants pour les pays en développement ainsi que le mouvement des personnes physiques, compte tenu de l'impact du commerce électronique.
- Les examens prescrits par les accords commerciaux multilatéraux de l'OMC devraient aider à corriger les déséquilibres et à assurer l'application effective des dispositions en faveur des pays en développement.

7. Nous demandons aux pays développés de s'employer activement à ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement, et d'admettre en franchise et hors contingent les exportations des pays les moins avancés. Cela ne devrait pas avoir d'incidences sur les engagements déjà contractés par les Membres de l'OMC en ce qui concerne les régimes préférentiels. Les négociations futures devraient porter sur la suppression des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits, avec l'adoption de nouvelles disciplines pour empêcher le recours abusif à des mesures comme l'imposition de droits antidumping ou de droits compensateurs, le recours à des sauvegardes, l'application de règlements sanitaires et phytosanitaires et autres obstacles au commerce, ainsi que pour combattre l'apparente recrudescence des restrictions volontaires à l'exportation. Le programme de travail concernant l'harmonisation des règles d'origine non préférentielle devrait être exécuté le plus tôt possible pour que les règles deviennent plus simples et plus transparentes.

8. Nous lancerons collectivement des initiatives pour les futures négociations commerciales multilatérales, lors desquelles il faudra aussi accorder une attention particulière à des questions comme le transfert de technologie, les sauvegardes appropriées pour les pays en développement, la prise en compte des mesures autonomes de libéralisation, le financement des exportations, les marchés de produits de base et l'intégration équitable des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Ces négociations devraient déboucher sur l'application effective des dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui concernent le transfert de technologie, dans l'intérêt mutuel des producteurs et des utilisateurs de connaissances techniques, et sur l'établissement de mécanismes en vue d'une protection équilibrée des ressources biologiques ainsi que de disciplines pour protéger les connaissances traditionnelles; il faut permettre aux pays en développement, dans le cadre de l'Accord sur les MIC et de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires de prendre les mesures nécessaires à l'application de leur politique de développement ainsi qu'à la diversification et à la valorisation de leurs exportations.

9. La Déclaration ministérielle de Singapour a confirmé que l'OIT était l'organisation compétente pour toutes les questions concernant les normes en matière de travail. Nous nous opposons catégoriquement à l'établissement d'un lien quelconque entre le commerce et ces normes. Nous sommes également contre l'utilisation de normes environnementales à des fins protectionnistes.

Nous considérons que les questions intéressant ces normes doivent être traitées par les organisations internationales compétentes, et non par l'OMC.

10. Nous sommes convaincus de la nécessité d'accorder aux pays en développement un traitement différencié et plus favorable, et notamment une assistance pour les aider à supporter le coût de la transition et pour leur donner le temps d'atteindre leurs objectifs et d'accroître leur compétitivité. La notion de traitement spécial et différencié devrait être revue et développée pour tenir compte de l'évolution du commerce mondial et de l'internationalisation de la production. Cela devrait aller de pair avec un renforcement des capacités, un élargissement de l'accès aux marchés et l'adoption par les pays industrialisés de mesures visant à encourager leurs entreprises et institutions à transférer des techniques et des connaissances spécialisées aux pays en développement ainsi qu'à y investir.

11. La suppression des obstacles commerciaux ne suffira pas pour accélérer l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Nous prions donc instamment la communauté internationale de renforcer ses programmes de coopération technique et d'amélioration des capacités, et de fournir un appui pour remédier aux problèmes de production ainsi que pour améliorer l'infrastructure commerciale des pays en développement, en particulier des PMA et des petits pays. Il faut consolider leurs secteurs d'exportation et faire en sorte que le secteur primaire contribue davantage au développement grâce à une diversification. Il convient d'accélérer l'exécution des activités s'inscrivant dans le cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, approuvé en 1997 à la réunion de haut niveau de l'OMC sur le développement du commerce des PMA, et nous demandons à nos partenaires de développement de fournir les ressources nécessaires à cette fin.

12. Nous notons l'importance pour tous les pays d'assurer la cohérence entre les politiques commerciales nationales et les accords commerciaux multilatéraux. À cet égard, nous nous déclarons préoccupés par le fait que:

- des mesures économiques coercitives continuent d'être prises contre des pays en développement, notamment avec l'imposition unilatérale de sanctions économiques et commerciales qui sont contraires au droit international, en particulier par le biais de nouvelles tentatives d'application extraterritoriale du droit national en violation de la Charte des Nations Unies et des règles de l'OMC; et que
- les préférences commerciales accordées à certains de nos pays continuent d'être soumises à des conditions étrangères au commerce. Nous considérons qu'il faut mettre un terme à ces pratiques néfastes.

13. L'universalité de l'Organisation mondiale du commerce devrait être réalisée le plus tôt possible afin de renforcer le système commercial multilatéral. Nous considérons qu'une assistance appropriée devrait être fournie aux pays en développement qui souhaitent accéder à l'OMC. Les conditions proposées à ces pays ne devraient pas aller au-delà des engagements pris par les pays en développement et les PMA déjà Membres de l'OMC, ni être sans rapport avec ces engagements. Il faut donc prévoir des procédures d'accession transparentes, simplifiées et accélérées qui soient conformes aux règles et disciplines de l'OMC.

14. Nous sommes conscients de l'importance des mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale, qui encouragent les courants commerciaux et les flux d'investissement, les économies d'échelle, la libéralisation économique et l'intégration de leurs membres dans le système de relations économiques internationales dans le cadre d'un régionalisme ouvert, permettant de progresser vers un système multilatéral plus ouvert.

15. Il est important d'accroître la complémentarité des décisions économiques prises à l'échelle internationale. Les institutions internationales compétentes devraient suivre des politiques complémentaires qui permettent aux pays en développement de tirer le meilleur parti des accords commerciaux multilatéraux, tout en veillant au respect des droits reconnus à ces pays dans ces accords.

---